



**Procès-verbal
de la séance du Conseil Communal d'Écublens
Vendredi 24 juin 2016, à 20h00
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20h00.

Présidence : Mme Anne-Thérèse Guyaz, Présidente du Conseil communal.

Appel : 57 conseillers présents lors de l'appel.

17 personnes excusées :

MM. & Mmes Christine Bolatdemirci, David Cananiello, Luigi Carluccio, Jean Cavalli, Nicolas Dubresson, Pascal Favre, Hans-Peter Guilbert, José-Luis Hernandez, Frédéric Hubleur, Florian Ray Iunius, Alfonso Izzo, Mehdi Sébastien Lagger, Jacky Leimgruber, Stéphane Masson, Frédérique Reeb Landry, Luca Rizzo, Alessandro Stio.

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches

Appel

Communications présidentielles

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 19 mai 2016
3. Comptes de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge - Exercice 2015
4. Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny. Exercice 2015
5. Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy - Exercice 2015
6. Comptes de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS - Exercice 2015
7. Comptes du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2015
8. Rapports de la Municipalité et de la Commission de gestion sur la gestion et les comptes communaux – Exercice 2015

9. Communications municipales
10. Divers
11. Allocution de M. le Syndic Pierre Kaelin
12. Allocution de Mme Anne-Thérèse Guyaz, Présidente du Conseil

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, M. le Boursier communal, notre Huissier, la presse, le Technicien et le public, **Mme la Présidente** introduit la séance en ces termes :

« Voilà cinq ans que nous avons prêté serment dans cette même salle et que nous traitons des affaires de cette Commune ensemble. Mais il n'est pas encore temps de tirer un bilan, il y a encore des choses à faire durant cette séance.

Il est temps de jeter un regard en arrière pour donner notre avis sur le Rapport de gestion de la Municipalité ainsi que sur les comptes, que ce soient ceux de la Commune ou ceux de groupements intercommunaux. »

Mme la Présidente passe ensuite la parole à Mme Chantal Junod Napoletano pour l'appel. Celui-ci relève la présence de 57 Conseillers, 17 personnes excusées. Pour mémoire, le Conseil siège à 74 membres depuis le 18 février 2016.

Au chapitre des correspondances :

Mme la Présidente informe l'Assemblée qu'hormis le rapport de gestion de l'Association Sécurité dans l'Ouest lausannois tel qu'il a été approuvé lors de la séance du 1er juin 2016, plusieurs courriers lui sont parvenus :

- Le Service des communes et du logement (SCL) a récemment approuvé le Règlement du Conseil communal ; annonce est parue dans la Feuille des avis officiels du canton de Vaud, édition du 17 juin 2016. Un délai de 20 jours pour l'éventuel dépôt d'une requête auprès de la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal court dès cette date. La nouvelle législature devrait donc pouvoir débiter avec ce nouveau Règlement.
- Les Présidents des groupes politiques ont adressé un courrier aux Présidents du Conseil (présent et futurs) et aux membres du Bureau du Conseil communal d'Ecublens dont elle donne lecture. Ils souhaitent que :

« [...] le Bureau mette tout en œuvre pour que :

- *les commissions ad hoc soient majoritairement composées de cinq membres sauf rares exceptions motivées par une demande de la Municipalité ou l'ampleur du préavis ;*
- *le bureau élargi désigne le président et le rapporteur des commissions ad hoc selon un tournoi établi à l'avance ;*
- *la convocation au Conseil fasse apparaître, avec l'intitulé du préavis, la date et le nom des élus convoqués aux séances de ce préavis ;*

- *le secrétariat du bureau du Conseil convoque personnellement les membres désignés lors du bureau selon la formule choisie par l'élu (e-mail ou papier) dès la connaissance de leur nomination, mais au moins 8 jours avant la date de la séance.*
- *le bureau n'accepte plus les convocations des commissions ad hoc prévues pendant la période de 14 jours avant la séance du Conseil ;*
- *toutes les séances soient convoquées à 20h00, sauf rares exceptions motivées par la Municipalité et acceptées par le bureau.*

Afin de ne pas stresser les futurs rapporteurs désignés par le tournus, il serait possible de ne pas demander la lecture des conclusions par le rapporteur afin qu'il n'ait pas à venir devant et à la place de faire lire les conclusions par le Président du Conseil. »

- Copie du courrier de la Municipalité d'Ecublens au directeur de l'Office fédéral des transports concernant le transport de chlore par voie ferroviaire. La Municipalité demande à être informée des résultats du groupe de travail « Risque transport de chlore par rail » et à connaître les mesures qui seront ensuite mises en œuvre.

Cette lettre a d'ores et déjà obtenu une réponse : l'Office fédéral comprend l'intérêt de la Municipalité et de la Commune ; cependant, l'information se fera de manière générale pour le grand public ; donc, pas d'information spécifique dans cette réponse.

- Lettre de Mmes les Conseillères d'État Nuria Gorrite et Jacqueline de Quattro annonçant une conférence d'agglomération dans le cadre du PALM (Projet d'agglomération Lausanne Morges) le 6 octobre 2016, de 18h00 à 21h00 (horaire indicatif) au Théâtre Beausobre, à Morges ; cette conférence fixée durant la période de consultation publique du PALM réunira l'ensemble des exécutifs et législatifs des communes de l'agglomération. Une invitation officielle sera adressée en temps utile aux Conseillères et Conseillers.

Enfin, restant dans la catégorie de l'agenda, elle communique les dates d'assermentation pour les futurs représentants de notre Conseil au sein des quatre organes intercommunaux suivants :

- ⇒ Conseil intercommunal de l'Organe régional de la protection civile (ORPC) – mercredi 29 juin 2016, 18h00, Collège de la Plaine à Chavannes-près-Renens.
- ⇒ Commission intercommunale "sécurité publique dans l'Ouest lausannois" – jeudi 30 juin 2016, à 18h00, salle du Conseil général de Villars-Ste-Croix.
- ⇒ Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis - mercredi 6 juillet 2016, à 18h00, Salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville de Lausanne

Dernier rappel : Les Présidents des groupes ont déjà été avisés. Les personnes absentes à la Séance d'installation des autorités communales de ce lundi 27 juin prochain ne pourront être élues au sein des commissions. Dès lors, il s'agira de proposer une personne présente.

Au chapitre des votations :

Votations fédérales du 05 juin 2016 :

Électeurs inscrits : 5'421 Taux de participation : 43.42% Bulletins rentrés : 2'354

OBJET N° 1 : INITIATIVE POPULAIRE DU 30 MAI 2013
« EN FAVEUR DU SERVICE PUBLIC »

Blancs	106
Nuls	4
Valables	2'244
Oui	597
Non	1'647

OBJET N° 2 : Initiative populaire du 4 octobre 2013
« Pour un revenu de base inconditionnel »

Blancs	28
Nuls	2
Valables	2'324
Oui	532
Non	1'792

OBJET N° 3 : INITIATIVE POPULAIRE DU 10 MARS 2014
« POUR UN FINANCEMENT EQUITABLE DES TRANSPORTS »

Blancs	60
Nuls	3
Valables	2'291
Oui	525
Non	1'766

OBJET N° 4 : MODIFICATION DU 12 DECEMBRE 2014 DE LA LOI FEDERALE
SUR LA PROCREATION MEDICALEMENT ASSISTEE(LPMA)

Blancs	87
Nuls	6
Valables	2'261
Oui	1'896
Non	365

OBJET N° 5 : MODIFICATIONS DU 25 SEPTEMBRE 2015 DE LA LOI
SUR L'ASILE (LAsi)

Blancs	67
Nuls	4
Valables	2'283
Oui	1'704
Non	579

POINT 1 Approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente constate qu'il ne sera ce soir procédé à aucune assermentation. Aussi, le point 3 de l'ordre du jour correspondra à l'examen des *Comptes de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge*, le point 4, à celui des *Comptes pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny*, et ainsi de suite.

La discussion n'étant pas demandée, elle passe au vote de l'ordre du jour ainsi modifié qui est **accepté à l'unanimité**.

POINT 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2016

Mme la Présidente ouvre la discussion ; la secrétaire apporte une rectification : M. Jean Cavalli doit être considéré comme excusé et non comme absent à cette séance du 19 mai écoulé.

M. Guillaume Leuba, se réfère à la page 21 (réponse à ses questions sur les pesticides). En fin d'intervention de M. le Municipal Christian Maeder, il y est mentionné qu'une information sur les noms des pesticides utilisés dans notre Commune sera communiquée ultérieurement au Conseil. Du fait du changement de législature, il remercie M. Maeder de transmettre cette question à son successeur.

La parole n'est plus sollicitée. Au vote, le **procès-verbal est accepté à l'unanimité**.

POINT 3 Comptes de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2015

Mme la Présidente passe la parole à M. José Birbaum pour la lecture du rapport de la Commission de gestion (ci-après : CoGest), puis, ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, les comptes 2015 de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge sont **acceptés à l'unanimité**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le rapport des Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'approuver les comptes de l'exercice 2015 tels que présentés concernant l'objet : Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Entretien des collecteurs de concentration.

POINT 4 Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny – Exercice 2015

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la CoGest, M. José Birbaum, puis ouvre la discussion.

M. Christophe Cartier souhaite intervenir sur le compte 461.3123 – *Achat et consommation d'électricité* : On y constate une augmentation avoisinant CHF 32'000.00, avec le commentaire suivant : « *Augmentation de la consommation par rapport à 2014 de 60'691 kWh.* ».

Sa question : De quoi provient une telle augmentation ?

Mme Danièle Petoud, Municipale, référence faite au rapport de la CoGest indiquant que notre Commune ne reçoit que les extraits des comptes communaux de Bussigny, précise que les délégations des Municipalités d'Ecublens et d'Echandens sont invitées une fois les boucléments des comptes effectués. Elles ont ainsi toute latitude de poser toute question utile.

Ceci précisé, elle ne peut donner des explications purement techniques, mais relève que le nettoyage des biofiltres demande une grande quantité d'eau propre ; des essais ont été effectués avec l'eau de la STEP, mais n'ont pas été concluants. En outre, il y a une certaine consommation d'électricité pour faire fonctionner ces biofiltres.

Dans le procès-verbal rédigé à l'issue de la séance dédiée aux comptes 2015 de cette station d'épuration, il est indiqué que « [...] *la diminution de la consommation d'électricité n'est pas visible cette année, car la centrifugeuse mobile a occasionné une consommation supplémentaire.* »

C'est très volontiers qu'elle demandera au Municipal de Bussigny en charge de cette STEP de communiquer une réponse écrite, puisque, apparemment, le détail n'est pas suffisamment clair. Elle pourra ainsi informer le Conseil par le biais des *Communications municipales*.

Elle tient également à relever que cette STEP vieillit et nécessite parfois de gros travaux, ce qui pourrait d'ailleurs se reproduire en 2016. Comme cela apparaît dans le plan des investissements, les trois communes concernées travaillent sur le futur de cette station, ce qui devrait aboutir en 2017 à la présentation d'un préavis.

La parole n'est plus demandée, elle est close.

Au vote, les comptes 2015 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny sont **acceptés à une large majorité**, avec **un non** et **une abstention**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le rapport de la délégation des Municipalités des communes de Bussigny, Ecublens et Echandens ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'approuver les comptes de l'exercice 2015 tels que présentés concernant l'objet : Commune de Bussigny – Station d'épuration des eaux usées.

POINT 5 Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la Station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2015

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la CoGest, M. José Birbaum, puis ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, les comptes 2015 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la Station d'Épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP) sont **acceptés à l'unanimité** avec **quatre abstentions**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu les comptes présentés par la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées (STEP) de Lausanne-Vidy ;

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'approuver les comptes 2015 tels que présentés par la Commission intercommunale mentionnée ci-dessus concernant l'objet : Comptes de la Station d'Épuration des eaux usées (STEP) de Lausanne-Vidy.

POINT 6 Comptes de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS – Exercice 2015

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion, M. José Birbaum, puis ouvre la discussion.

M. Christophe Cartier se réfère à la page 3 – Récapitulation : 4^{ème} ligne : *Total des coûts par commune – Comptes 2014*. Puis, au bas de cette page, comparaison est faite entre le Budget 2015 et les Comptes 2014 ... Il en va de même pour la page 4 (trois principaux blocs) où apparaît également : *Comptes 2014* ... Ne devrait-on pas parler des comptes 2015 ?

Mme Pascale Manzini se déclare désolée. Il s'agit d'une erreur de copier / coller.

Mme la Présidente remercie M. Cartier d'avoir constaté cette coquille. Constatant que la parole n'est plus sollicitée, elle clôt la discussion.

Au vote, les comptes 2015 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS, **acceptés à l'unanimité**, avec **deux abstentions**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le rapport des Municipalités des communes de Crissier, Ecublens et Saint- Sulpice ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'approuver les comptes de l'exercice 2015 tels que présentés concernant l'objet : Entente intercommunale – Communes de Crissier, Ecublens et Saint-Sulpice – Exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS.

POINT 7 Comptes du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2015

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion, M. José Birbaum, puis ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, les comptes 2015 du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne, sont **acceptés à l'unanimité**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le rapport des Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice ;
- oui le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'approuver les comptes de l'exercice 2015 tels que présentés concernant l'objet : SDIS Chamberonne, communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice pour l'exploitation du Service du feu.

POINT 8 Rapports de la Municipalité et de la Commission de gestion sur la gestion et les comptes communaux – Exercice 2015

Mme la Présidente propose de procéder comme l'ont fait ses prédécesseurs :

1. Ouverture de la discussion sur :
 - le Rapport de gestion de la Municipalité 2015, chapitre par chapitre
 - les Comptes 2015, par dicastère
 - le Rapport de la Commission de gestion 2015 sur l'exercice 2015, avec la lecture des remerciements et des conclusions du rapport de la Commission de gestion
2. Réponses de la Municipalité aux questions de la Commission de gestion.
3. Discussion générale sur le Rapport de gestion de la Municipalité 2015 et les comptes communaux 2015, le rapport de la Commission de gestion et les réponses aux questions par la Municipalité, avant de passer au vote.

Mme la Présidente demande s'il y a une objection à cette manière de faire.

Tel n'est pas le cas. Elle ouvre la discussion sur le Rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2015.

Partie communale

- Préambule et Municipalité, pages 1 à 9
- Conseil communal, pages 10 à 22
- Administration générale, pages 23 à 31
- Ressources humaines, pages 32 à 39
- Finances, pages 40 à 43
- Sécurité publique, Police Ouest lausannois, pages 44 à 48
- Service population, « Contrôle des habitants et bureau des étrangers », pages 49 à 59
- Informatique, pages 60 à 64
- Sécurité publique « SDIS Chamberonne », pages 65 à 75
- Travaux, infrastructures, domaines et environnement, pages 76 à 91
- Affaires sociales et petite enfance, pages 92 à 102
- Affaires scolaires, pages 103 à 121
- Urbanisme, constructions, mobilité, pages 122 à 143
- Bâtiments, épuration des eaux, développement durable, pages 144 à 160

M. Christophe Cartier, ayant fait une comparaison entre le rapport de gestion de la Municipalité et des comptes, s'étonne de ne rien voir sur la buvette du FC Ecublens. Il y a des dépassements dans les comptes en raison de fuites d'eau. Il lui semble que l'entretien de ce bâtiment laisse quelque peu à désirer : le plancher est dans un piteux état, voire, deviendrait même dangereux. Il lui a été tout récemment reporté que lors d'un important orage, les chenaux débordaient de partout. Ce bâtiment continue-t-il d'être entretenu ou est-il prévu de le raser l'année prochaine et d'en construire un autre ?

Mme Danièle Petoud, Municipale, se déclare très surprise de cette intervention, car les services communaux sont intervenus. Elle convient que l'on traite actuellement de l'urgent. Il semblerait que le FC Ecublens a beaucoup de frigos et de congélateurs provoquant une humidité importante. Au cours des années, la situation s'est péjorée.

Il est vrai que cette année, des problèmes récurrents ont surgi. La Municipalité a d'ailleurs prévu d'inscrire au Budget 2017 un montant permettant d'assurer l'entretien de ce bâtiment.

À son souvenir, M. Cartier était dans la Commission de gestion en 2012 ; le rapport rédigé par la Cogest spécifiait que cette buvette était encore satisfaisante, ce qui l'avait d'ailleurs étonnée ...

En conclusion, pour l'instant, il s'agit de tenir compte de tous les investissements à consentir dans notre Commune de même que de nos ressources humaines. Il est toutefois prévu de remplacer cette buvette, et tout particulièrement, les vestiaires, afin d'accueillir correctement les équipes de football, ceci probablement en hiver 2019, une fois les travaux du Collège Croset Parc achevés. Il est en effet impossible d'assurer le suivi de deux chantiers en parallèle.

M. Christophe Cartier comprend que cette buvette sera rénovée. Cela dit, il déclare que s'il faut tout d'abord bien sûr des vestiaires, une buvette n'étant pas primordiale, elle représente cependant le plus gros apport financier pour un club sportif. D'où sa question : si l'on supprimait la buvette du FC Ecublens, la Municipalité serait-elle prête à assurer un complément financier ? Il a des doutes à ce sujet.

Il insiste : l'intérieur du bâtiment : une planche de 3 centimètres sécurisant le passage en-dessus du plancher. Il y a donc des risques. Il est temps de réagir et de ne pas attendre 2019.

Mme la Présidente poursuit :

- Culture, sports, jeunesse, intégration, églises, pages 161 à 182

Partie intercommunale

- Associations, fondations et institutions extérieures intercommunales, pages 183 à 233

Mme la Présidente clôt la discussion sur le rapport de gestion de la Municipalité, puis ouvre la discussion sur les comptes 2015 par dicastère.

- Détail des crédits complémentaires au budget 2015, pages 17 et 18
- Récapitulation par direction et résultats, page 19

COMPTES DE FONCTIONNEMENT : Administration générale, pages 20 à 37
Finances, pages 38 à 47
Domaines et bâtiments, pages 48 à 63
Travaux, pages 64 à 79

M. Christophe Cartier intervient en sa qualité de délégué auprès de l'ERM Morges, association intercommunale qui a adopté ses comptes le 15 juin écoulé. Il se réfère à la page 79 – Réseau d'égouts et d'épuration, compte 460.3526.06 – STEP ERM Morges : le dépassement (charges de

CHF230'890.70 comparativement au budget 2015 prévoyant un montant de CHF 221'000.00) est dû à divers imprévus liés au remplacement de tableaux électriques (information transmise en cours d'année aux communes concernées) de la station de la Combaz, de Denges et d'Ecublens. Cette station se situe au Sud de notre commune et traverse celle de St-Sulpice.

Sa question à l'ERM Morges : quelle est la part de St-Sulpice sur les frais de la STREL (Station de relevage) de la Combaz sachant que cette dernière fait partie des communes abonnées ne faisant pas partie de l'ERM ? La réponse n'est pas encore connue.

Considérant les nouvelles constructions dans la zone concernée, M. Cartier demande à la Municipalité de contacter l'ERM en restant attentive au futur développement de cette zone qui va engendrer des frais supplémentaires pour la STREL de la Combaz.

Mme la Présidente poursuit :

Instruction publique et cultes, pages 80 à 97
Police, pages 98 à 103
Sécurité sociale, pages 104 à 115
Comptes de fonctionnement par nature, pages 116 à 121

COMPTES D'INVESTISSEMENTS : Tableau résumé des investissements, page 123
Comptes d'investissement par Direction, pages 124 à 130
Comptes d'investissement par nature, pages 131 à 135

BILANS COMPARES : pages 137 à 145

TABLEAUX ANNEXES : Inventaire des titres, page 147
Inventaire des immeubles, pages 148 à 152
Cautionnements et engagements, page 153
Engagements hors bilan, page 154

Mme la Présidente revient au Préambule, pages jaunes, 1 à 15 :

1. Introduction
 - 1.1 Généralités, page 1
 - 1.2 Résultats, page 2
 - 1.3 Aperçu financier, page 3
 - 1.4 Fonds de péréquation et factures sociales, pages 4 et 5
 - 1.5 Commentaires généraux, page 6
2. Comptes de fonctionnement
 - 2.1 Charges par nature, pages 7 à 9
 - 2.2 Revenus par nature, pages 10 et 11
3. Investissements, page 12
4. Bilans, page 13
5. Ratios et indicateurs, page 14
6. Conclusions, page 15

Mme la Présidente poursuit en passant la parole à M. José Birbaum, rapporteur, pour la lecture des conclusions générales du rapport établi par la Commission de gestion, incluant les remerciements et réitérant les vœux formulés par la Cogest (point 10, pages 18 et 19) :

M. José Birbaum précise que chaque chapitre de ce rapport daté du 8 juin 2016 comporte une conclusion ad hoc.

« 10 - Conclusions générales

La Commission de gestion tient à adresser ses remerciements à tous les collaborateurs et cadres de l'administration communale, pour la qualité du travail fourni. Elle relève notamment la

disponibilité des services, non seulement lors des visites mais également pour les réponses aux nombreuses questions qu'elle a posées.

Sous réserve de l'aspect « remise d'information » concernant les rapports de gestion SIE et TvT Services SA, point développé sous chiffre 2.3.3, elle estime que la collaboration avec la Municipalité fut excellente et l'en remercie vivement.

Elle considère que la gestion de la commune est bien maîtrisée et que la mise en place des deux nouveaux règlements communaux s'est bien déroulée. Il s'agit des règlements :

- sur la gestion des déchets et
- sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements,

même si dans ce dernier cas, elle regrette le retard pris dans son application, en particulier pour l'immeuble route du Bois 2-4.

La commission de gestion rappelle, ci-après, les trois vœux développés dans son rapport, à savoir que :

1. les badges d'entrée de la déchetterie soient comptabilisés à l'actif sous forme d'un compte consignation, cas échéant après discussion avec la fiduciaire (cf. chiffre 4.5) [page 12]
2. la comptabilisation des revenus et charges des bâtiments soit distincte pour chaque bâtiment, à l'instar de ce qui se fait pour la grande salle, le cantonnement STPA par exemple. Nous pensons en particulier à l'auberge communale, aux différents collèges, à la piscine, etc. (cf. chiffre 7.4.) [page 18]
3. les prestations gratuites (places de parc, mises à disposition de personnel d'entretien, etc.) en faveur de tiers, notamment des associations, des fondations d'utilité publique, soient comptabilisées sous forme de subventions et/ou dons (cf. chiffre 7.4) [page 18]

Par ailleurs, la commission émet un 4^{ème} vœu, à savoir :

4. que la municipalité réponde aux vœux de la commission de gestion par communication municipale avant la fin de l'année en cours, ceci nonobstant la communication de ses réponses par le rapport de gestion de la Municipalité en 2017.

En outre, elle dépose par son président le **postulat** suivant, partiellement développé sous point 4.4. du présent rapport [page 11] :

Le Conseil communal souhaite que la municipalité examine l'intérêt pour les utilisateurs que la déchetterie demeure ouverte entre 12h00 et 13h00 le samedi.

Arrivée au terme de son mandat, la commission de gestion 2015/2016 vous propose :

- de prendre acte du rapport de gestion 2015/2016 de la Municipalité ;
- d'approuver les comptes communaux pour l'exercice 2015 et de donner décharge aux organes responsables. »

M. José Birbaum précise qu'en son absence, le Président de la CoGest, M. Alfonso Izzo, l'a prié de déposer le postulat ci-avant mentionné, postulat qu'il développera lui-même lors d'un prochain Conseil.

Madame la Présidente confirme que l'Assemblée a pris note des vœux relevés dans le rapport de la CoGest ainsi que de celui inscrit dans les Conclusions générales. Elle ouvre ensuite la discussion sur le Rapport de la Commission de gestion.

M. Jean-Paul Dudt se réfère au point 4.2 – *Soutien aux familles avec très jeunes enfants et aide particulière* dudit Rapport (pages 10 et 11), plus précisément à l'octroi de rouleaux de sacs aux familles lors d'une naissance, action étendue pendant les trois années civiles suivant la naissance de l'enfant.

Comment cette contribution est-elle concrètement mise en œuvre ? Quel est le ratio entre les bénéficiaires potentiels et les personnes faisant réellement usage de ce droit en retirant ces sacs ?

Mme Pascale Manzini relève que cette action est effectivement inscrite dans les *Directives municipales sur les mesures sociales d'allègement de la taxe*. La proportion de demande de bons comparativement au nombre d'enfants concernés dans notre Commune est globalement de 78%.

Dans le détail, le pourcentage de retraits non effectués est le suivant : 13% dans l'année de naissance, 16%, la première année, 27%, la deuxième et 31%, la troisième année.

Lors d'une naissance, les parents reçoivent un courrier du Contrôle des habitants les informant de cette action qui est également mentionnée sur le site de la commune de même que dans le journal communal ECUBLENS INFO de février.

Seule contrainte : venir chercher ces bons. L'envoi postal représenterait un coût d'affranchissement de CHF 12'000.00 ; en outre, il s'agirait de procéder à des envois en recommandé, soit un coût supplémentaire avoisinant annuellement CHF 2'500.00. À noter qu'en cas de difficultés quelconques, sur demande du bénéficiaire, ils sont envoyés par voie postale, tel que cela se pratique pour les personnes indigentes.

M. Jean-Paul Dudt se réfère au chiffre 1, page 19 des Conclusions générales, soit le premier vœu émis par la CoGest concernant les badges d'entrée de la déchetterie.

En son temps, le fait que la population doive se procurer ces badges contre paiement de CHF 10.00 qui leur sont retournés en cas de départ de la Commune avait été accepté par le Conseil. Il s'agissait pour la Municipalité de pouvoir se baser sur des statistiques quant à la fréquentation de la déchetterie. Ces statistiques ont-elles été réalisées et quels en sont les résultats ?

M. Christian Maeder, Municipal, précise qu'il ne détient pas de statistiques concernant le nombre de passages à la déchetterie. On connaît bien sûr le nombre de badges vendus et ceux qui ont été remboursés. Ces données sont toutefois disponibles (nombre de passages, heures de fréquentation) et pourront être mises à disposition du Conseil.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Mme la Présidente passe aux réponses de la Municipalité aux questions de ladite Commission déclinées dans l'annexe au rapport de la Commission de gestion 2015/2016 :

- A. Extrait des questions posées par la COGES à la municipalité, relatives aux comptes 2015.
- B. Extrait des questions posées à la municipalité, relatives à son rapport de gestion.

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Mme la Présidente ouvre la discussion générale sur le rapport de gestion de la Municipalité, les Comptes 2015, le rapport de la Commission de gestion et les réponses de la Municipalité aux questions de la Commission de gestion.

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close. Avant de passer au vote, **Mme la Présidente** relit les conclusions du rapport de gestion de la Municipalité, en page 233 :

« Monsieur le Président [Madame la Présidente], Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En conclusion du présent rapport, nous vous prions de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pendant l'année 2015 et d'adopter les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés, arrêtés au 31 décembre 2015. »

Puis, celles des Comptes 2015 en page 15 :

« LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- *ouï le rapport de la Commission de gestion ;*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

DÉCIDE D'ADOPTER

les comptes de la Commune d'Ecublens arrêtés au 31 décembre 2015. »

Mme la Présidente passe finalement aux conclusions du rapport de la Commission de gestion, déclinées en **pages 18 et 19**. La lecture de ces dernières ayant été donnée par M. José Birbaum, elle n'en cite que sa partie finale :

« Arrivée au terme de son mandat, la commission de gestion 2015/2016 vous propose :

- *de prendre acte du rapport de gestion 2015/2016 de la Municipalité ;*
- *d'approuver les comptes communaux pour l'exercice 2015 et de donner décharge aux organes responsables. »*

Mme la Présidente, pour plus de clarté, relève qu'il s'agit ici bien du rapport de la Cogest 2015/2016 sur l'exercice comptable 2015. Puis, elle prie les membres du Conseil acceptant les Comptes 2015 tels que présentés ce jour et donnant décharge à notre Municipalité pour sa gestion durant l'année 2015 de le manifester en levant la main.

C'est à l'**unanimité**, avec **une abstention** que les comptes 2015 ainsi que le rapport de gestion **sont acceptés**.

Mme la Présidente tient à remercier les membres de la Municipalité ainsi que les collaboratrices et collaborateurs de la Commune pour le travail effectué durant l'exercice 2015. De même, les membres des commissions de gestion et des finances pour leur infatigable travail en cours de cette dernière année de législature, nous ayant informés sur la marche de la Commune et éclairé l'Assemblée au moment de prendre des décisions lors de nos séances.

M. Pierre Kaelin, Syndic, au nom de la Municipalité, tient également à remercier la Commission de gestion et la Commission des finances pour leur excellent travail de même que le Conseil communal pour la confiance témoignée par l'acceptation, presque unanime, des comptes 2015.

POINT 9 **Communications municipales**

Mme la Présidente souligne qu'historiquement, c'est une exception, nous allons passer les communications municipales avant les *Divers*.

Point 3 Réponse à la question de M. Michele Mossi « Qu'est-ce que la Municipalité envisage de faire quant à la prochaine arrivée de la RTS sur le site d'Ecublens ? Parlera-t-on un jour du siège de la RTS à Ecublens et non pas à Lausanne ? »

M. Michele Mossi remercie la Municipalité pour sa réponse, se déclarant toutefois quelque peu déçu par son caractère attentiste et certainement peu enthousiaste.

La parole n'étant plus sollicitée, **Mme la Présidente** passe aux *Divers*.

POINT 10 **Divers**

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les *Divers*.

Mme Sylvie Pittet Blanchette, revenant sur le dernier Conseil au cours duquel l'Assemblée a pu entre autres échanger sur le thème des congés maternité et sur la question fort pertinente de M. Michele Mossi en regard aux congés paternité, indique avoir reçu une Initiative populaire fédérale « *Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille* ». Un certain nombre de copies est déposé à l'entrée de la salle. Elle encourage l'Assemblée à y adhérer, précisant que les tenants et aboutissants de cette initiative sont consultables sur www.conge-paternite.ch.

M. Jean-Paul Dudt rappelle que lors de la *garden party* en son honneur, notre Syndic a évoqué que, parmi quelques hôtes illustres, l'on peut citer Lénine qui a séjourné à quelques reprises à Ecublens, au chemin de la Cocarde. Il lui paraît également qu'un autre personnage illustre a dû y séjourner : Kafka ... ou, du moins, son esprit ... seule explication qu'il a trouvée suite à la pose de panneaux que l'on peut voir en divers endroits, notamment à la Coquerellaz et au parc de Mon Repos. Ces panneaux interdisent aux habitants le passage au travers de la Coquerellaz et de ce parc entre 22h00 et 07h00, sous peine d'une amende pouvant atteindre CHF 2'000.00 ... Il ne voit pour sa part pas ce qui a motivé la pose de ces panneaux. Tôt le matin, beaucoup d'usagers passent par ce parc pour faire leur jogging, d'autres empruntent ce passage et ensuite traversent le collège de la Coquerellaz pour prendre le M1. En fin de soirée, plusieurs personnes sortant du m1 traversent à nouveau ces mêmes endroits.

Il souhaite connaître les motivations de la Municipalité et savoir s'il n'y a pas une servitude de passage. Dans l'affirmative, peut-on faire fi d'une telle servitude ? Dès lors qu'il est déjà 21h20, il désire s'excuser pour l'apéritif si gentiment offert par la Municipalité, mais ne souhaiterait pas que celui-ci lui revienne à CHF 2'000.00, entendu qu'il doit traverser la Coquerellaz pour rejoindre son domicile, d'autant plus que le ciel nous annonce un bel orage ! ... [rires dans l'Assemblée]

Avant d'émettre un vœu, il aimerait entendre la Municipalité à ce sujet.

M. Michel Farine précise qu'il ne s'étendra pas sur le détail des motivations ayant conduit la Municipalité à cette décision qui concerne non pas seulement le parc de Mon Repos, mais d'autres zones à Ecublens. La mise à ban est le seul moyen que la police a pour contrevenir aux incivilités et autres dégâts commis dans ces lieux communaux publics. S'adressant à M. Dudt, il précise que personne ne va jamais l'amender s'il passe ce soir ou la nuit prochaine au travers du parc de Mon Repos ou dans les autres zones concernées, mais il faut savoir que, sans le recours à ces mises à ban – qui ont principalement pour but de pallier aux incivilités et autres déprédations – il y a impossibilité d'intervenir. Une fois commis, il ne reste plus qu'à constater les dégâts et à réparer, ce qui est très onéreux.

M. Jean-Paul Dudt remercie M. le Municipal pour sa réponse mais se permet de la traduire en *bon français* : ce n'est pas le Conseiller communal Dudt qui va être amendé ... du moins pas aussi longtemps qu'il sera au Conseil ... ni les autres Conseillers communaux. Par contre, il suffit qu'une personne dont « *un je ne sais quoi* » ne revient pas à la police, cette dernière sera en droit de l'amender.

Pour illustrer ses propos, il reporte une petite anecdote : il y a quelque temps, un de ses collègues sénégalais faisait son doctorat à l'EPFL. Il logeait à Lausanne, près de la Riponne. Un beau jour, il attendait au feu rouge pour piétons à la Riponne, avec bon nombre d'autres personnes. Le feu était au rouge, il n'y avait aucun véhicule, ni à droite, ni à gauche ; ce groupe de personnes a décidé de traverser malgré le feu rouge. Mal leur en a pris, il y avait deux policiers à proximité. M. Dudt laisse décider à l'Assemblée qui a été arrêté ... Lorsque son collègue a déclaré qu'il n'était pas le seul à traverser, il lui a été répondu : « *On ne veut pas le savoir, le règlement est que vous n'avez pas le droit de traverser au rouge ...* ».

S'adressant à M. le Municipal, il déclare que cette décision le fâche un peu, car cela est une porte ouverte à l'arbitraire. Il n'ose imaginer sur quoi vont se baser les policiers pour amender ou ne pas amender un citoyen. Par ailleurs, il constate que le panneau qu'il a photographié (annexe I), apparemment installé en début de semaine, porte la date du 3 novembre 2015. Ces panneaux ont donc vraisemblablement été fabriqués en novembre 2015, mais on a soigneusement attendu – selon ce que l'on veut croire – soit le début de l'été, soit que les élections communales soient passées pour les poser.

Il émet le vœu que la Commune retire ces panneaux ou, pour le moins, les modifie afin qu'ils soient acceptables et non pas discriminatoires. Il conclut en espérant que la Municipalité nouvellement élue le fera.

Mme la Présidente remercie M. Dudt pour son vœu dont l'Assemblée a pris note.

S'étant assurée que la parole n'est plus demandée, considérant que nous sommes parvenus en fin de législature, elle souhaite adresser des remerciements :

- 1° tout particulièrement à nos huissiers, MM. Jacques Tavernier et Enrique Fernandez qui s'apprêtent à découvrir de nouveaux défis. Nous aurons le plaisir d'accueillir le second nommé en tant que membre du Conseil. Ils ont été d'une remarquable fiabilité et d'une remarquable droiture dans leur fonction. Leur gentillesse légendaire n'a pas manqué d'embellir une collaboration très agréable entre les différents bureaux. Toute notre gratitude à eux deux ; ils seront remerciés tout prochainement de manière tangible au nom du Conseil;
- 2° aux Conseillers assistant ce soir à leur dernier Conseil, soit parce qu'ils ont choisi de ne pas se représenter lors des dernières élections, soit parce qu'ils font partie des viennent-ensuite ; il s'agit de :

M. Miguel Antonino
M. Benjamin Bader
Mme Rolande Bader-Berseth
Mme Christine Bolatdemirci
M. David Cananiello
M. Philippe Casse
M. Pascal Conti
M. Antonio di Biase
M. Aladino Filippi
Mme Catherine Gauchoux
M. Jean-Jacques Hefti

M. Jorge Ibarrola
M. Florian Ray Iunius
M. Joaquim Carlos Julio Augusto
M. Mehdi Sébastien Lagger
M. Claude Masson
M. Franco Napoletano
M. Mpsa Nzolani
M. Alberto Perez
Mme Frédérique Reeb Landry
M. Alessandro Stio
M. Carlo Turtora

M. José-Luis Hernandez
M. Frédéric Hubleur
Mme Sylvie Pittet Blanchette, tous deux rejoignant la Municipalité.

M. Manuel Wüthrich
ainsi que : M. Stéphane Masson et

Mme la Présidente les remercie pour leur travail au sein du Conseil communal et forme ses meilleurs vœux pour tous, soulignant que certains rejoindront très probablement le Conseil en cours de prochaine législature ; une enveloppe leur sera remise en fin de séance.

Des applaudissements appuyés saluent les huissiers et les conseillers ci-avant mentionnés.

POINT 11 Discours de M. le Syndic Pierre Kaelin

Mme la Présidente souligne que, même si nous avons fêté notre Syndic au début de ce mois, c'est soir son dernier Conseil communal. S'il n'a lui-même pas quelques émotions, nous en avons certainement au sein de notre Assemblée.

Dès ses dernières paroles prononcées, l'Assemblée se lève d'un seul élan et applaudit chaleureusement et longuement **M. le Syndic Pierre Kaelin**.

Son discours est joint au présent procès-verbal (annexe II).

POINT 12 Discours de Mme Anne-Thérèse Guyaz, Présidente du Conseil

Le discours de **Mme la Présidente** est reporté ci-après en son entier :

« Il y a cinq ans, dans cette salle, avec mon fils qui chantait avec le chœur des écoles, et à l'époque, mon mari, qui apportait le message de l'église, je prêtai serment pour devenir Conseillère communale : c'était une nouvelle aventure qui commençait.

Vous ne l'avez peut-être pas remarqué, parce que, vous ne me connaissiez pas : c'est le signe scout que je fais en levant ma main droite, pour prêter serment. J'en ferai de même lundi. Et pour une très bonne raison :

Le scoutisme, c'est un monde dans lequel j'ai plongé quand j'avais 20 ans, un peu par hasard, car ce mouvement cherchait une aumônière pour un groupe local à Vevey.

Quelques années plus tard, dans une prairie à Château-d'Oex, j'ai fait cet acte qui est important dans la vie d'un ou d'une scout, ma promesse. Et la promesse chez les scouts suisses comporte trois parties ; la dernière est de promettre de s'engager dans chaque communauté où l'on vit. Mon engagement politique est né de cette promesse-là, dans cette prairie, à Château-d'Oex, autour d'un immense feu.

Au début, je ne vous connaissais pas. Ou disons que je connaissais surtout une colonne de cette salle. Évidemment, nous avions passé du temps sur les stands, ce qui nous avait permis de faire un peu connaissance.

Quel bonheur, ces commissions ad hoc ! C'est certainement l'un des lieux les plus intéressants pour rencontrer des gens d'un autre groupe. Petit à petit, parfois en nous taquinant, parfois en se bagarrant sur une virgule, sur un passage, nous avons fait connaissance.

Je me souviens très bien de ma première commission. Il ne s'agissait pas de n'importe quel thème, elle traitait de l'initiative communale sur la gratuité des transports publics pour les mineurs et les moins de 20 ans. Il y avait dans cette commission les deux frères Ibarrola qui

m'avaient dit, l'un après l'autre, avec leurs propres termes : « Mme Guyaz, vous avez une excellente analyse, mais vous tirez les fausses conclusions. » J'avais dès lors compris que j'étais au moins reconnue sur mon analyse, mais que les conclusions allaient devoir être un tantinet améliorées de mon côté.

Petit à petit, j'ai trouvé une place au sein de ce Conseil, et vous avez été assez généreux, fous, insensés, gentils, pour me laisser cette place, ici, sur le perchoir. J'ai essayé avec vous de vivre cette année au service de la communauté dans laquelle je vis. Au-delà des différences, au-delà des partis, au-delà des a priori.

Merci pour ce temps partagé – le partage –, merci pour ces amitiés qui sont nées – vous voyez que ce n'est pas si loin de ce qui vient d'être dit – merci pour cette passion partagée, une passion très claire pour ces douze mille et quelques habitants de cette commune.

Lundi, c'est donc avec le même signe scout que je prêterai serment, cette fois comme Conseillère communale.

Je vous remercie d'avoir été d'accord de m'avoir comme Présidente pendant une année et si, en cette journée post-Brexit, les médias ne cessent de parler de l'incertitude du lendemain, je suis convaincue qu'avec vous, ensemble, nous serons au service de cette commune.

Au revoir aux uns, à tout à l'heure, à lundi, pour les autres. Mais d'une manière ou d'une autre, je sais que tout comme moi, vous allez vous engager dans la communauté où vous vivez.

Merci infiniment pour ce temps partagé. »

Des applaudissements saluent le discours de **Mme la Présidente**.

Mme la Présidente invite l'Assemblée à partager l'apéritif marquant la fin de cette année de législature, rappelant que celui-ci est offert par notre Municipalité qu'elle remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, elle clôt la séance. **Il est 21h30.**

Ecublens, le 6 juillet 2016.

La Présidente

La Secrétaire



Anne-Thérèse Guyaz

Chantal Junod Napoletano

Annexes :

- I Photo panneau (intervention de M. Jean-Paul Dudt, pages 17 et 18)
- II Discours de fin de législature de M. le Syndic Pierre Kaelin